

Histoire des insignes du Guatemala

Teodoro Amerlinck

RÉSUMÉ: La première insigne étatique du Guatemala fut l'insigne royale de l'Espagne. Guatemala proclama son indépendance le 15 septembre 1821, et s'unit à l'Empire Mexicain le 3 janvier 1822. La Division qui alla à Guatemala, surnommée protectrice de son indépendance, porta des modèles du pavillon national et, un des militaires guatémaltèques. Le 22 novembre 1824 on constitua une république fédérale, au nom de Provinces Unies de l'Amérique Centrale. Le pavillon de la république et ces armoiries furent en vigueur jusqu'à 1871, quand triompha la Révolution Libérale menée par les Généraux Miguel García Granados et Justo Rufino Barrios, qui occupèrent la ville de Guatemala le 30 juin de cette année. Le premier, comme Président Provisoire, décréta le 12 août 1871 que les couleurs nationales seraient le bleu et le blanc, en trois franges verticales, avec la blanche au milieu. Le pavillon national portera à la frange blanche l'écu armorié de la République. L'écu fut établi par un décret du même Président García Granados en date du 18 novembre 1871. Il n'y pas eu des modifications au décret de Don Miguel García Granados que jusqu'au temps du Dr. Don Julio César Méndez Montenegro, Président en 1968, dont le règlement qu'il fit, n'a pas été alteré jusqu'à nos jours.

The illustrations for this paper appear on Plates 30-31.

Je ne pense pas que dans aucun des Congrès de Vexillologie quelque communication sur les insignes officielles du Guatemala fusse présentée. Pour remplir cette lacune et faire connaître quelque chose d'une curieuse matière je présente cette "Histoire des Insignes du Guatemala."

La République du Guatemala a une étendue de 108,889 km carrés et une

population de quelque onze millions d'habitants, légèrement supérieure à celle de la Belgique. Son étendue est un peu inférieure à celle combinée de la Suisse, la Hollande et la Belgique qui totalisent 113,306 km carrés.

Guatémala, avec l'état mexicain de Chiapas et les Républiques de Honduras, El Salvador, Nicaragua et Costa Rica constituaient, jusque'en 1821, la Capitainerie Générale du Royaume de Guatémala. En 1821 elle proclama son indépendance de l'Espagne et adhéra peu après à l'Empire du Mexique. Après la chute de celui-ci, les anciennes provinces de la Capitainerie se séparèrent du Mexique, à l'exception de celle de Chiapas qui, par un plébiscite de 1824, décida de rester unie au Mexique, déjà établi comme République Fédérale.

La première insigne étatique du Guatémala fut l'insigne royale (*pendón* en Espagnol); un drapeau en damas cramois, qui avait, d'un côté, les armoiries du Roi et, de l'autre, celles de la ville de Guatémala. Cet étendard était promené, à cheval, par le Banneret Royal, chaque année, le jour anniversaire de la Conquête, c'est à dire le jour de la Sainte Cécile, le 22 novembre. Le jour de la Sainte Cécile n'était pas le seul où on promenait l'Insigne, mais aussi le jour de Saint Jacques, patron de la ville capitale, le 25 juillet; ainsi que lors de la proclamation des nouveaux souverains, etc.

C'est en 1557, année de l'abdication de Charles Quint au profit de Philippe II, qu'on conduisit, comme si le Roi lui même fusse présent, cet insigne royal au milieu d'illuminations et des réjouissances.

Les armes de la ville de Guatémala étaient fascés en tiers. Le chef, de gueules, avec un cavalier armé, au cheval blanc, représentant l'apôtre Saint Jacques. La fasce centrale d'or, avec trois volcans, celui du milieu, fumant, et, ceux d'a côté, surmontés par des croix. La fasce de la pointe, d'argent à l'arbre de sinople. Bordure d'argent à huit coquilles Saint Jacques. La croix de l'Ordre de Saint Jacques accolée. Au dessus du blason une couronne royale ouverte. Au dessous, la devise *Ad Generationem Laudem et Honorem*.

On organisa à l'Empire Mexicain une Régence et une Junte Instituyente (Junta Instituyente). Cette dernière décréta, le 2 novembre 1821, que le pavillon national serait tricolore aux couleurs vert, blanc et rouge, placés verticalement et que au pal blanc il y aurait une aigle couronnée. Jusqu'à nos jours, le pavillon mexicain porte les couleurs vert émeraude, blanc et rouge; au centre, une aigle dévore un serpent, l'aigle n'est plus éployée, elle se montre en profil et, évidemment, sans couronne.

La province de Chiapas, qui appartenait à la Capitainerie Générale de Guatémala, adhéra à l'Empire du Mexique le 25 août 1821. Guatémala proclama son indépendance le 15 septembre 1821, et s'unit à l'Empire Mexicain le 3 janvier 1822.

Le premier Empire Mexicain s'étendait de plus au Nord de la Californie jusqu'à Costa Rica, avec plus de quatre millions et demi de kilomètres carrés, dix fois, à peu près, plus que la surface de l'Espagne.

La Division qui alla à Guatémala, surnommée protectrice de son indépendance, porta des modèles du pavillon national et, un des militaires guatémaltèques qui

agit remarquablement pendant que le Guatémala fit partie de l'Empire Mexicain, fût le Colonel Don Manuel de Arzú y Delgado de Nájera.

Les modèles des drapeaux que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui sont ceux qui furent envoyés par le gouvernement impérial, pour que des drapeaux impériaux fussent fabriqués. Tous ont des franges verticales et, au centre, une aigle couronnée, aux ailes éployées et regardantes du côté de la hampe.

Quatre furent les modèles donnés au Colonel Arzú, un d'eux est le pavillon de l'Empire Mexicain, un autre, une flamme, comme celles qui sont usitées dans les navires (Fig. 1). Le troisième est le drapeau du premier et second bataillon. Le quatrième modèle appartient au premier et second escadron de Cavalerie; elle est découpée: en conséquence, la frange rouge a deux pointes (Fig. 2). Les quatre bannières montrent la devise des Trois Garanties: Religion, Indépendance, Union. La feuille du dernier modèle a une échelle de pouces castillanes et l'écriteau relatif. La pouce castillane a quelque plus de 23 mm, ce qui donne au drapeau des bataillons, à peu près, 83 cm et à celle des escadrons de Cavalerie 53 cm. A la hampe de cette dernière il y a une empoignure, et à l'extrémité inférieure une sorte de fourche métallique qui, probablement, pourrait servir de soutien et d'arme. Remarquez que les aigles ne sont pas en train de dévorer un serpent comme dans la grande majorité des écus mexicains.

Le premier juillet 1823, un congrès décida, à Guatémala, l'indépendance totale de l'Espagne et du Mexique. Un décret du 21 août 1823 établit que le pavillon aurait les couleurs bleu et blanc disposées en trois franges horizontales, avec la blanche au milieu. Sur celle-ci les armes seraient mises dans un triangle équilatéral: à la base, serait une cordillère de cinq volcans placés sur un terrain baigné par deux mers, en chef, couvert par un arc-en-ciel; au dessous de celui-ci, un bonnet phrygien d'où sortiraient des rayons. Autour du triangle, un cercle où, avec des lettres d'or, serait écrit "*Provincias Unidas del Centro de América*" (*Provinces Unies du Centre d'Amérique*) (Fig. 3).

On ordonnait que, dans les flammes, les franges seraient verticales, que les navires marchands n'eussent pas des bannières avec des armoiries, mais qu'à la frange centrale fut écrit *Dios, Unión, Libertad* en argent. Dans les drapeaux et étendards militaires on décrétait que les franges fussent horizontales, bleu, blanc, bleu, et que dans celle du milieu il y eut les mots *Dios, Unión, Libertad* en lettres dorées dans les drapeaux d'infanterie et argentées dans celles de la cavalerie (Fig. 4).

Le 22 novembre 1824 on constitua une république fédérale, au nom de Provinces Unies de l'Amérique Centrale. La Fédération fut dissoute en 1839 et l'état de Guatémala continua avec le drapeau et l'écu décrété le 20 janvier 1825 inspiré dans celui de la République Fédérale, mais dont les lettres dorées disaient état de Guatémala dans la Fédération du Centre, *Estado de Guatémala en la Federación del Centro*.

Quand l'espoir de reconstituer la Fédération sombra, l'Assemblée Constituante de l'état de Guatémala décréta que la légende dise *Guatémala, en Centro América, 15 de septiembre de 1821* (Guatémala en l'Amérique Centrale, 15

septembre 1821). Don Mariano Rivera Paz était le Président.

On continua à employer l'ancien écu Fédéral et le nouveau indiqué supra jusque 1851 quand, sous la Présidence de Don Mariano Paredes on décréta que les couleurs de pavillon fussent le bleu, le jaune, le blanc et le rouge et que la flamme fusse rouge, en cas de guerre, noire en temps de deuil et blanche comme symbole de Paix ou de réjouissance, et que les armoiries se trouvassent au pavillon. Celui-ci devrait avoir les couleurs rouge bleu, jaune et blanc en sept franges horizontales: celles du haut et d'en bas bleues, blanches les voisines, rouges les suivantes et jaune celle du centre, où seraient les armoiries.

Le 11 mai 1858, déjà sous la Présidence du Général Rafael Carrera, il décréta que les armes de la République fussent coupées, le quartier supérieur d'azur avec des pals d'argent et, dans l'inférieur, trois volcans sur un champ d'azur clair. Sur l'écu un soleil et de chaque côté deux pavillons aux couleurs de la Nation, éployés, et avec leurs extrémités inférieures noués aux hampes. Du côté droit une branche de chêne et du côté gauche une de laurier. Dans une phylactère ondulée, en lettres d'or, *Guatimalae Respublica Sub D.O.M. Protectione*.

Ce pavillon et ces armoiries furent en vigueur jusqu'à 1871, quand triompha la Révolution Libérale menée par les Généraux Miguel García Granados et Justo Rufino Barrios, qui occupèrent la ville de Guatemala le 30 juin de cette année.

Le premier, comme Président Provisoire, décréta le 12 août 1871:

1. Les couleurs nationales seront le bleu et le blanc, en trois franges verticales, avec la blanche au milieu.
2. Le pavillon national portera à la frange blanche l'écu armorié de la République (Fig. 5).
3. Le pavillon marchand sera le même, mais sans écu.
4. La cocarde aura les mêmes couleurs avec la même disposition.

L'écu fut établi par un décret du même Président García Granados en date du 18 novembre 1871, dont le seul article disait:

Les armes de la République seront:

Un écu avec deux rifles et deux épées en or attachées avec des branches de laurier sur un champ bleu clair. Le centre sera couvert avec un parchemin qui dira avec des lettres d'or "Libertad 15 de Septiembre de 1821" et, en haut, il y aura un Quetzal (*Pharomacrus Moccino*), comme symbole de l'Indépendance et l'autonomie de la Nation (Fig. 6).

Le quetzal a été toujours considéré comme symbole de l'indépendance, car cet oiseau qui a une longue plume à la queue ne peut pas vivre dans une cage.

On dit que, quand le suisse Jean Baptiste Frener était le directeur de l'hôtel de la Monnaie, il décora, en septembre 1871, où on donnait une réception pour honorer les vainqueurs; dans une allégorie, on plaça une couronne de laurier au

milieu de laquelle était une figure de quetzal, appuyée sur deux rifles en sautoir, au dessous, deux épées de même qui représentaient la force des institutions de la Patrie. L'épée, la défense de l'honneur et le laurier la récompense des héros.

On rapporte que cette composition plut à Barrios qui la fit connaître au Président Provisoire García Granados et on décida d'adopter cette allégorie comme la base de l'écu national.

Le dessin des armoiries du Guatemala fut fait par l'éminent graveur et artiste Jean Baptiste Frener, né à Lucerne le 18 décembre 1821, arrivé à Guatemala en 1854 et mort, le Premier Mai 1897, à la postérité guatémaltèque.

Il n'y pas eu des modifications au décret de Don Miguel García Granados que jusqu'au temps du Dr. Don Julio César Méndez Montenegro, Président en 1968, dont le règlement qu'il fit, n'a pas été alteré jusqu'à nos jours. Par son intérêt, je le transcris dans la partie descriptive.

PALAIS NATIONAL

Guatemala 12 septembre 1968

LE PRÉSIDENT CONSTITUTIONNEL DE LA RÉPUBLIQUE,

CONSIDÉRANT:

Que d'après les décrets 12 et 33 en date du 13 août et 18 novembre 1871, donnés par qui était le Président de Guatemala, le Général Miguel García Granados, il fut établi, respectivement, le drapeau national et l'écu des armes de la République:

CONSIDÉRANT:

Que le manque d'une réglementation adéquate dans une si importante matière, a donné lieu à que les dits symboles de la Patrie ont été représentés d'une forme capricieuse et arbitraire, tant à ce qui a référence aux nuances des couleurs, comme au dessin de l'écu des armes de la République.

CONSIDÉRANT:

Que par l'Accord Gouvernemental daté le 30 novembre 1967 a été désignée une commission avec la tâche de réaliser les études pertinentes à la correcte application des dites lois, qui après un travail méritant a rendu un avis en présentant le projet respectif.

EN CONSÉQUENCE:

Avec les facultés que confère le paragraphe quatrième de l'article 189

de la Constitution de la République,

EN CONSEIL DE MINISTRES:

ARRETE:

Le suivant

RÉGLEMENT SUR LES COULEURS ET LE DESSIN DU
DRAPEAU ET L'ÉCU DE LA NATION

DU DRAPEAU

Article 1. Le drapeau de Guatémala est l'insigne suprême de la Patrie. Il porte au centre l'écu des Armes de la République, en conformité avec les Décrets numéros 12 et 33 du 17 août et 18 novembre 1871.

Article 2. Le Drapeau ne montrera aucune légende ou inscription additionnelle, sauf, aux cas spécifiques prévus par les règlements militaires.

Article 3. Les couleurs du drapeau sont le bleu et le blanc, placés en trois franges verticales de la même largeur; deux bleues aux extrémités et une blanche au milieu. La frange blanche portera à son centre l'écu des armes de la République, à des dimensions en rapport avec l'Insigne de la Patrie; la bannière marchande sera la même, mais sans écu.

La couleur bleu qui dénote justice et loyauté est en rapport avec le bleu du ciel de Guatémala et dans la nomenclature internationale est désignée comme ISCC-NBS-177, ou VM 1.6 PB 5.9/9.4. La couleur blanche symbolise la pureté et l'intégrité, et est équivalente à ISCC-NBS 263 ou VM 2.5 PB 9.5/0.2

Article 4. La forme du drapeau est un rectangle avec les dimensions au proportions verticale et horizontale de 5 à 8, respectivement. La relation 5 à 8 correspond à la règle d'or de la proportion esthétique.

DE L'ÉCU

Article 5. L'écu des armes de la République quand dessiné indépendamment du drapeau, aura un champ de couleur ciel clair, conformément au Décret de sa création. Cette couleur qui représente l'idéalité équivaut au ISCC-NBS 184 ou VM 1.5 PB 8.3/3.3

Article 6. Les rifles Remington de l'époque (1871) seront représentés à la baïonnette triangulaire, en profil avec le pontet vers le bas et entrecroisés en angle droit au centre de l'écu.

Article 7. Les épées, symboles de justice et de souveraineté, sans fourreau et en or, s'entrecroisent en angle droit, symétriquement à celui des rifles.

Article 8. Les branches de laurier, symbole de victoire, qui enlacent les armes, sont représentées au naturel avec leurs fruits, entrecroisées en bas et sans attache. Les feuilles inférieures des branches s'enlacent avec les empoignures des épées et les suivantes avec la crosse des rifles et les dernières, à l'extrémité supérieure, avec les baïonnettes.

Article 9. Le parchemin, dont la légende immortalise la date de naissance de la Patrie, se déenroule au centre de l'écu, sur l'entrecroisement des rifles Il fait un tour et demi au front de la partie supérieure et un tour et demi vers le revers à la partie inférieure et repose sur les lames de l'épée. Au centre du parchemin on lira en lettres majuscules, en quatre lignes, ainsi: à la première LIBERTAD, à la seconde 15 DE, à la troisième SETIEMBRE et, à la quatrième DE 1821.

Article 10. En haut du parchemin pose un Quetzal, suprême symbole de liberté. Il est représenté à dextre avec ses propres couleurs. Les plumes de la queue, sont posées du côté qui leur correspond et surpasseront légèrement les feuilles inférieures de laurier.

Suivent des articles sur l'usage du drapeau et de l'écu. A l'Article 14 il est spécifié que la nomenclature correspond à la Société Internationale du Conseil de la Couleur (ISCC), conjointement au Bureau National de Normes des états Unis d'Amérique, ainsi qu'à celle du Système International de la Désignation des couleurs de la Maison "Munsell Color Company" (VM). L'Article 17 (le final) dit que cet Arrêt entrera en vigueur le 15 septembre en cours, Jour de la Patrie.

L'écu guatémaltèque a subi plusieurs variations en rapport aux différentes interprétations des graveurs, tant pour les sceaux, comme pour les monnaies, mais ce sont des variations peu importantes et, fondamentalement, du quetzal. Il y a des nuances dans la forme du parchemin, même dans l'orthographe de 'septiembre' ou 'setiembre.' Parfois les lauriers semblent des caféiers, etc, mais les changes ne sont jamais grands.

Malgré ces petites variantes, celles dans la couleur du pavillon ou celles dans l'écu ce que le Président Don Miguel García Granados ordonna a été suivi jusqu'au temps de la présidence du Docteur Don Julio Cesar Méndez Montenegro et son arrêt de 1968. L'auteur a observé, cependant, que contrairement à

ce règlement très précis, depuis la Présidence du maintenant exilé M. Serrano, il y a eu une tendance à ce que le bleu du drapeau soit plus délavé et la couleur ressemble à celle du pavillon argentin.

J'espère que cette communication serve comme base aux vexillologues de mieux connaître ce que ce beau pavillon et ce non moins beau écu symbolisent.

Références

- [1] *Primer Pendón de la Provincia de Guatemala*, Unpublished essay by Luis Alfonso Ortega y Aparicio, Guatemala City, 1997.
- [2] *Grabadores de Guatemala*, Manuel Rubio Sánchez, editado por el Banco de Guatemala, 1975.
- [3] *Historial de las Insignias de Guatemala*, Publicación especial número 16, de la Sociedad de Geografía e Historia de Guatemala, Ciudad de Guatemala, 1971.
- [4] Artículos en *El Imparcial* de fechas 18 de mayo, 30 de junio y 1° de julio de 1959.
- [5] *Reglamento sobre colores y diseño de la bandera y escudo nacionales*, Publicación en el Ministerio de Educación de Guatemala, 1968.
- [6] *Enciclopedia Universal Ilustrada*, Espasa Calpe, S.A., Barcelona, 1925.

A history of Guatemalan emblems

The first Guatemalan state emblem comprised the Spanish royal arms. Guatemala proclaimed its independence on 15 September 1821, and joined the Mexican Empire on 3 January 1822. The military division despatched to Guatemala as so-called protectors of its independence bore models of the national flag and flags for Guatemalan military units.

On 2 November 1824 a Federal Republic was constituted under the name of the United Provinces of Central America. The flag and coat of arms of this Republic remained in use until 1871, when the Liberal Revolution, led by generals Miguel García Granados and Justo Rufino Barros, culminated in the occupation of the city of Guatemala on 30 June of that year. The former, in his capacity of Provisional President, decreed that the national colours would be blue and white, in three vertical bands, with white in the centre. The national flag would bear the coat of arms of the Republic in the white band. The arms were established by a decree of the same President Miguel García Granados on 18 November 1871.

No changes were made to these decrees until 1968, under the presidency of Dr Julio César Méndez Montenegro. His regulation remains unchanged to this day.

Teodoro Amerlink

Académicien de l'Académie Internationale d'Héraldique (1977); Académicien de l'Académie Nationale d'Histoire et Géographie du Mexique (1966), Académicien de La Société d'Histoire et Géographie de Guatemala (*circa* 1960); Académicien de l'Académie Guatémaltèque d'Etudes Généalogiques, Héraldiques et Historiques (1952); Académicien et Président d'Honneur à Vie de l'Académie Mexicaine de Généalogie et Héraldique (1950); Membre du VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI et XVII Congrès International de Vexillologie.

ADDRESS: Tres Picos 17, MEXICO D.F., 11560 MEXICO

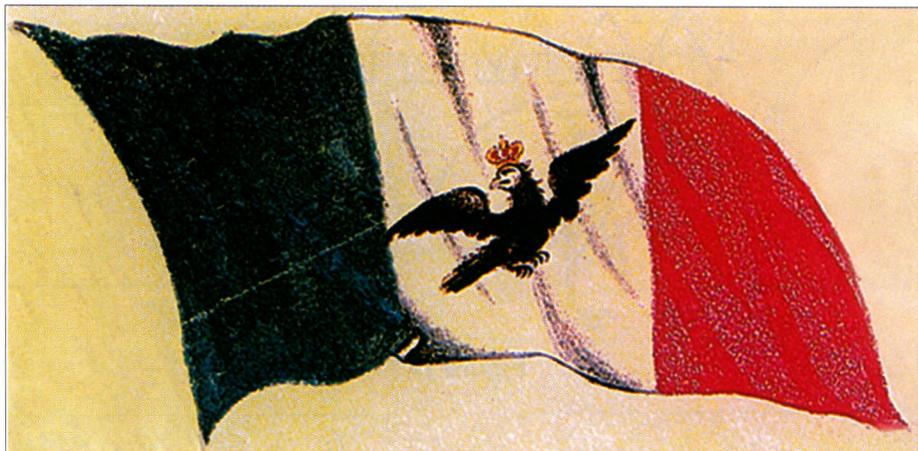


Figure 1



Figure 2



Figure 3



Figure 4

Plate 31



Figure 5



Figure 6